



Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous annoncer que la validation de votre permis, pour la saison 2026-2027, sera possible **dès le 02 juin**.

Vous pourrez valider :

- Soit un **permis national unique** toutes espèces à **228,55 €**
- Soit un **permis départemental Eure-et-Loir** toutes espèces à **152,60€**.

Pour vous aider pour le paiement des validations, la Fédération vous propose **d'effectuer votre paiement en trois fois, uniquement en ligne sans vous déplacer, en vous connectant sur le site de validation.**

Je vous rappelle que la validation par internet, **via e-validation**, vous permet **de valider et d'imprimer votre permis à domicile avec un maximum de sécurité et de gain de temps.**

Le personnel de la Fédération est à votre disposition pour tout renseignement au 02.37.24.04.00.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison 2026-2027.

Jean-Paul MOKTAR

Président de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir

Fin programmée des paiements par chèque

Le Ministère des Finances a annoncé la fin des paiements par chèque à court terme. Aussi nous vous encourageons à prendre votre validation en ligne.

Si votre compte n'est pas encore créé **une inscription est nécessaire** lors de votre **première connexion**. Pour cela connectez-vous sur le site de la Fédération :

<https://fdc28.fr/> Cliquer sur **Valider son permis** et sur **S'inscrire maintenant**



Vous aurez besoin de **votre IDGU à 14 chiffres** (chiffres du code barre du bon de commande) **et d'une adresse mail.**

Si toutefois, vous souhaitez valider en ligne, sans vous inscrire, un autre chasseur pourra le faire pour vous.

Il devra sur son compte cliquer sur « *validation pour un tiers* » et saisir votre identifiant à 14 chiffres et votre date de naissance.

N'hésitez pas à nous contacter au 02.37.24.04.00.

Nous vous rappelons que les validations du permis de chasser avec envoi à domicile sont **imprimées et envoyées par une société extérieure, le délai d'acheminement est d'environ 15 jours**

A compter du 3 juin 2026, la fédération assurera une permanence de validation de permis **uniquement avec paiement en carte bancaire** à Chenonville. La délivrance de votre titre de validation sera immédiate.

Paiement en trois fois sans frais : uniquement sur le site internet de validation

La fédération des chasseurs vous propose un paiement fractionné de votre validation par carte bancaire en ligne.

Assurance :

La fédération rappelle que la souscription d'une assurance « responsabilité civile chasse » est obligatoire.

Le prix de cette assurance, négocié par votre Fédération auprès de **TERRASSUR**, est à **22 €** (*prix minimum imposé par le congrès de la FNC le 18 mars 2026*).

Cette assurance « responsabilité civile » couvre l'organisation EXCEPTIONNELLE de chasse.

Si vous souhaitez souscrire des options, reportez-vous à la notice de TERRASSUR ci-jointe.

Carnet de prélèvement « Bécasse des bois »

Pour la chasse à la Bécasse des bois, le prélèvement maximal autorisé par chasseur est fixé, en Eure-et-Loir, à 2 oiseaux par jour, 3 oiseaux par semaine et dans la limite du prélèvement maximum de 30 par chasseur et par saison sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Pour obtenir un carnet de prélèvement, il vous suffit de cocher la case correspondante sur le bon de commande.

Il vous sera adressé en septembre, pensez à coller votre étiquette (*disponible sur votre validation*).

Vous pouvez également choisir la version numérique du carnet bécasse en téléchargeant l'application CHASSADAPT sur votre smartphone.

Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur CHASSADPT en cours de saison.

Pour tout renseignement : 02.37.24.04.00.

Fédération des Chasseurs d'Eure et Loir
12 rue du Château – Chenonville – 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP
Tél 02.37.24.04.00 - e-mail : fdc28@fdc28.fr